

GRUE CENDREE

Classification : Gruiformes, Gruidés *Grus grus* (Linnaeus, 1758)

A127

Statuts de conservation et de protection

LISTES ROUGES		Règlementation			ZNIEFF
Nicheur France	UICN Monde	Europe	Monde	France	Aquitaine
CR	LC	DO A1 CITES A	CBerne A2 CBonn A2	Art. 3	Non



Description de l'espèce

C'est le plus grand échassier d'Europe. La grue cendrée a le plumage gris ardoisé, avec des plumes noirâtres sur les primaires et les secondaires. Une tache rouge est visible au sommet de la calotte. Ses yeux sont également rouges. Pattes et doigts sont noirs. Les deux sexes sont semblables.

Taille : 1,14 à 1,27 m

Envergure : 2 à 2,3 m

Poids : 4 à 7 kg.

Biologie, écologie

Oiseau hivernant régulier dans les Barthes.

Habitats : La Grue cendrée niche dans le paléarctique, principalement de l'Allemagne et la Scandinavie, à l'ouest, à la Sibérie orientale à l'est. La Grue cendrée fréquente une grande variété de milieux plus ou moins humides. En période de reproduction, elle niche aussi bien dans la taïga que dans les tourbières, les abords des étangs et autres plans d'eau et les forêts inondées des vallées alluviales. En migration et en hivernage, on peut la rencontrer dans des milieux plus secs mais la présence d'eau (lac ou étang tranquille, mais aussi vallées ou zones inondées) lui est indispensable pour la nuit.

Reproduction : La Grue se reproduit en général à partir de trois ou quatre ans. Le nid est construit à terre et est en général entouré d'eau dans de vastes étendues de marais, étangs, tourbières ou forêts marécageuses. Deux œufs sont déposés de fin mars à mi-mai, couvés à tour de rôle par les adultes pendant 30 jours. Peu après l'éclosion, les poussins sont capables de suivre leurs parents à la recherche de leur nourriture. L'envol des jeunes intervient au bout de dix semaines environ. Les jeunes quittent normalement leurs parents entre janvier et mars.

Migration : L'espèce est migratrice et hiverne de l'Espagne et l'Afrique du Nord, à l'ouest, jusqu'en Chine, à l'est, en passant par l'Égypte, l'Iran et l'Inde, et jusqu'en Ethiopie au sud. Sur la voie ouest-européenne, la Grue cendrée hiverne surtout en Espagne, mais aussi, de plus en plus, en France.

En France, l'espèce est avant tout migratrice. Les premières grues migratrices font en général leur apparition dans la seconde quinzaine du mois d'août, la migration ne commençant réellement de manière importante qu'en octobre. Deux vagues principales la caractérisent : une à la mi-octobre et une en novembre.

La migration pré-nuptiale semble parfois s'amorcer dès la mi-janvier, mais c'est surtout à partir de février que le passage est important. La migration des grues ayant hiverné en Espagne se déroule principalement entre la mi-février et la mi-mars. Des oiseaux immatures peuvent encore être observés en déplacement migratoire en avril ou mai.

Hivernage : Les hivernantes arrivent sur leur site d'hivernage de la mi-octobre à la mi-décembre. En France, trois zones accueillent l'essentiel des grues en hivernage : la Woëvre en Lorraine, la Champagne Humide avec surtout le lac du Der-Chantecoq et les landes de Gascogne en Aquitaine dans les secteurs d'Arjuzanx et Captieux.

Alimentation : Elle s'alimente surtout dans les zones cultivées où alternent champs, herbages et zones humides, entrecoupés ou non de haies et bosquets. Son régime alimentaire est éclectique. Lors de la migration et de l'hivernage, l'alimentation est essentiellement végétale : racines, graines (maïs) et végétaux. A l'opposé, lors de la reproduction, la ressource alimentaire est purement animale, composée d'insectes, de mollusques et de petits vertébrés. Puis, à cela s'ajoutent progressivement des végétaux, pour finalement basculer vers son régime hivernal.

Évolution et état des populations

Après avoir connu une forte régression jusqu'aux années 1970, la Grue cendrée est maintenant en nette progression.

En Europe, après avoir été classée « Vulnérable » au début des années 90 avec une population comprise entre 52 000 et 80 000 couples, le statut de l'espèce est encore considéré comme défavorable par Birdlife International en 2004 (effectifs compris entre 74 000 et 110 000 couples), considérant qu'elle n'a pas encore retrouvé ses effectifs d'avant 1970.

En France, l'espèce est classée « Vulnérable » pour les reproducteurs et « A Surveiller » pour les hivernants. C'est au début des années 1980 que la Grue cendrée s'est réinstallée dans notre pays en tant que nicheuse. La population française progresse lentement et serait de l'ordre d'au moins six à huit couples (0-1 en Normandie, au moins quatre en Lorraine et 2-3 en comptant les oiseaux du Der) ce qui est relativement faible et justifie ce statut de « Vulnérabilité ». En ce qui concerne les effectifs hivernants, ceux-ci ont connu une augmentation très importante et assez régulière entre les années 70 et le début des années 2000. L'hivernage national sur les dix dernières années concernent ainsi 28 000 (en janvier 1998) à 68 000 grues (en janvier 2001) ce qui représente, selon les années, de 15 à 46% de la population ouest-européenne.

L'espèce est commune dans la région (Liste des oiseaux d'Aquitaine arrêté le 31 juillet 2012 – Faune Aquitaine). L'Aquitaine fait partie des deux régions majeures pour l'hivernage avec un effectif compris entre 18 000 et 50 000 grues ; les deux sites principaux étant la réserve nationale d'Arjuzanx et Captieux.

Données historiques antérieures à 2010 sur les Barthes

Les premières observations de Grues cendrées sur les Barthes de l'Adour datent de 1988 au niveau de la réserve de Lesgau à St-Martin-de-Seignanx. A l'époque 6 individus étaient recensés. En l'espace de 10 ans, la population hivernale de Grues cendrées dans la réserve a très rapidement augmenté, atteignant jusqu'à 404 individus (FDC40). Les Barthes étaient utilisées alors essentiellement lors de haltes migratoires.

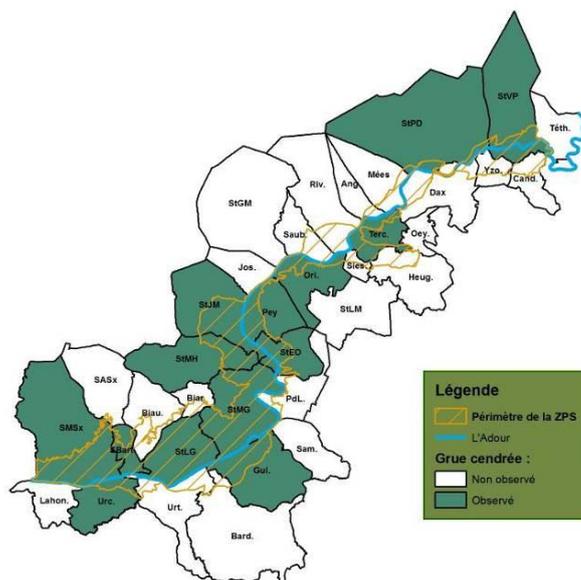
Depuis les années 2000, des individus migrateurs stationnent dans notre territoire durant l'hiver. Cet hivernage est de plus en plus important, de l'ordre du millier d'individus, le site principal d'accueil dans les Barthes étant la réserve de Lesgau à Saint-Martin-de-Seignanx (dortoir).

Les communes qui abritent la Grue durant l'hivernage sont nombreuses :

Orist	Ste-Marie-de-Gosse
St-Martin-de-Seignanx	St-Etienne-d'Orthe
St-Vincent-de-Paul	St-Laurent-de-Gosse
Guiche	St-Martin-de-Hinx
Pey	St-Paul-lès-Dax
Rivière-Saas-et-Gourby	Saubusse
Saubusse	Tercis-les-Bains
St-Barthélémy	Urcuit

Carte de répartition de l'espèce en hiver sur les Barthes de l'Adour

Communes d'observation de la Grue cendrée entre 1985 et 2013



État de conservation sur le site

État de conservation en EUROPE		SPEC 2 : Défavorable
État de conservation en FRANCE		NE
État de conservation à l'échelle du site	Valeur du site (espèce)	Très Bonne (A)
	État de conservation (habitats d'espèce)	Très Bonne (A)
	ENJEU DE CONSERVATION	TRES FORT
	Niveau de risques	FORT
	PRIORITE	P1

L'hivernage récent (2010 à 2013), s'élève de 2000 à 3000 oiseaux, renforçant l'intérêt des Barthes pour la Grue cendrée.

Importance du site

L'hivernage est en pleine expansion. L'enjeu est fort au niveau régional et national.

Habitats d'espèce Natura 2000

3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *Littorelletea uniflorae* et/ou du *Isoëto-Nanojuncetea* (Cor. 22.11x (22.31 & 22.32))

3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition* (Cor. 22.13 x (22.41 et 22.421))

6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) (Cor. 37.31)

6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (Cor. 37.7 & 37.8)

6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (Cor. 38.2)

91E0*- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (Cor. 44.1 à 44.3) tourbières

Menaces potentielles

Deux dangers principaux peuvent impacter cette espèce : l'assèchement des zones humides et la collision avec les ouvrages, électriques entre autres.

Préconisation de gestion

Aménager des zones de quiétude pour les dortoirs (espaces en réserve) et maintenir les zones d'alimentation représentent les deux éléments clefs conditionnant le maintien en hivernage des populations. En particulier, l'enfouissement des résidus de récolte dans les champs dédiés à la culture du maïs aurait un impact majeur, annihilant tout stationnement prolongé de l'espèce sur l'ensemble du système barthais.